



Direction de l'Information
Ministère des Affaires extérieures
Ottawa Canada

Bulletin

hebdomadaire canadien

Vol. 26, N° 22

2 juin 1971

PROPOSITIONS POUR LA SÉCURITÉ DU REVENU FAMILIAL

Le Conseil canadien de Développement social a énoncé une suite de propositions concrètes visant à assurer la réforme du programme des allocations familiales lequel, à son avis, représente une amélioration sur le programme du Régime de sécurité du revenu familial (RSRF) annoncé en novembre dernier dans le Livre blanc du Gouvernement fédéral "La sécurité de revenu au Canada".

Dans sa première réaction au Livre blanc sur la sécurité de revenu, le 1er décembre, et pour répondre à l'invitation faite aux groupements de citoyens par le Gouvernement leur demandant de formuler des observations, le Conseil a dit qu'il examinerait sans délai, dans le cadre de son examen général des politiques de sécurité sociale au Canada, les propositions du Livre blanc portant sur les allocations fami-

liales. Le Gouvernement a annoncé qu'un régime remanié des allocations familiales était prévu pour entrer en vigueur en septembre 1971.

L'énoncé de politique du Conseil a été mis au point par un Comité sous la présidence de monsieur J.H. Perry, de Toronto, directeur général de la *Canadian Bankers' Association*. Le Conseil présentera ses propositions officiellement au ministre de la Santé et du Bien-être social, M. John Munro.

Le Conseil est d'accord avec le Livre blanc qu'un des buts des allocations familiales est la reconnaissance financière de la nécessité additionnelle de revenus ressentie par tous les gens chargés d'enfants. Le Conseil accepte aussi pleinement l'autre objectif majeur signalé dans le Livre blanc à savoir; qu'il faut "une plus grande égalité de possibilités à tous les enfants" et que le salaire ne pouvant se régler sur le nombre d'enfants du travailleur, il faut tenir un compte particulier des besoins des familles impécunieuses.

Cependant, le point principal sur lequel le Conseil est en désaccord avec les propositions du RSRF est la méthode pratiquée visant à relever ce point en fixant les allocations selon les niveaux de revenu.

"Cette méthode parque à part les revenus inférieurs, fait ressentir un stigmate et nuit au sentiment de solidarité communautaire," fait remarquer M. Reuben C. Baetz, directeur général du Conseil.

La méthode proposée par le Conseil pour le paiement des allocations est de les graduer indirectement selon le revenu en leur appliquant un barème d'impôt fondé sur le revenu familial par le mécanisme de l'impôt sur le revenu. Le RSRF préconise des allocations graduées directement selon le revenu (\$16 par mois par enfant pour les familles gagnant \$4,500 et moins; \$15 pour les revenus de \$4,501; aucun paiement au niveau de \$10,001). La méthode du Conseil laisserait plus d'argent entre les mains de ceux qui en ont le plus besoin et assurerait le recouvrement d'un revenu plus élevé que par le RSRF.

SOMMAIRE

Propositions pour la sécurité du revenu familial	1
Fêtes aéronautiques canadiennes	2
Nouveaux matériaux de construction à base de polluants	3
Accord sur la sécurité sociale	4
Succès d'un ouvrage canadien	5
Un Institut unique au monde: l'Institut canadien des céréales	5
Le <i>Bluenose</i> revient à la surface	6
La radiodiffusion dans les régions éloignées	6
Festival du Canada à New York	7
Délégation canadienne à l'Assemblée mondiale de la Santé	7
Négociations Canada-Norvège sur les pêches	7
Le consommateur élève la voix	8